

Sur les demandes dérangeantes d'Air-France et l'absence de politique industrielle européenne

Yann Le Pollotec

Air France, comme d'autres compagnies aériennes, du fait des contraintes écologiques et de la hausse du prix du pétrole, réclame à Airbus et à Boeing, des successeurs de l'A320 et du 737 qui consommeraient 20% de kérosène en moins. L'état de la technologie, permettrait de concevoir et produire à court terme de tels avions.

Mais pour préserver les dividendes de leurs actionnaires, ni Airbus, ni Boeing ne veulent investir maintenant dans ce nouvel avion. L'investissement de Boeing se concentre exclusivement sur son Dream-Liner et celui d'Airbus se focalise sur l'A380 et l'A350. L'A320 étant la véritable vache à lait d'Airbus, EADS ne tient pas à tuer prématurément la poule aux œufs d'or.

Tout ceci montre le caractère contre productif en matière d'industrie aéronautique de l'actionariat privé. Caractère qui est aggravé dans le cas d'EADS par le fameux pacte des actionnaires qui entrave l'action des Etats actionnaires sur les choix stratégiques de l'entreprise.

Cela pose la question de la constitution d'un fond souverain public européen à l'image de la Caisse des dépôts et consignations qui se substituerait aux actionnaires privés d'EADS qui ont montré leur incapacité à développer une stratégie industrielle pertinente pour Airbus.

L'Europe a besoin d'un groupe EADS, 100% public, si elle veut avoir une politique industrielle répondant aux besoins des populations et créatrice d'emplois de qualité en zone euro.

Les succès commerciaux d'Airbus doivent se traduire par des créations d'emplois stables en France, en Allemagne, en Grande Bretagne et en Espagne et des rentrées financières pour la collectivité publique et non par des délocalisations et l'enrichissement de quelques groupes financiers privés.

Les vicissitudes du groupe EADS et de son entreprise phare AIRBUS démontrent, comme dans l'affaire GALILEO, l'absence de toute stratégie industrielle européenne cohérente. Contrairement aux Etats-Unis, à la Chine, à l'Inde, au Brésil et à la Russie, l'Union européenne n'a pas de politique industrielle. Elle aggrave de plus cette situation en interdisant à ses Etats membres d'en avoir une.

Elle n'est que le jouet des stratégies financières des grands groupes qui opèrent sur son territoire et qui détruisent des dizaines de milliers d'emplois industriels qualifiés.

Cette absence de politique industrielle entraîne de dramatiques pertes de savoir faire et de souverai-

neté technologique des peuples européens. L'Union européenne ne peut avoir comme seul horizon les services financiers à haute valeur ajoutée et les services à la personne. Cela serait la condamner à terme à ne plus être qu'un parc de loisirs pour riches californiens, chinois, russes et indiens.

Nous sommes ici au cœur d'un des enjeux des futures élections européennes. ■

Refinancement des banques par la BCE : entre mépris et panique

Lors de la session parlementaire de juin 2008, Jacky Hénin a posé la question suivante au représentant du Conseil des ministres de l'Union européenne, sur les dangers liés aux conditions de refinancement des banques auprès de la Banque centrale européenne :

«Le 15 mai 2008, le président de la Banque centrale du Luxembourg a déclaré que la qualité des garanties apportées par les banques commerciales au guichet de refinancement de la BCE s'était fortement détériorée. Ainsi, une suspicion existerait sur la nature des liens entre la BCE et les banques commerciales touchées par la crise financière. Ces banques élaborent des titres de dettes dont la notation est faible afin de les échanger contre des emprunts du Trésor de meilleure qualité auprès de la BCE. Les opérations de refinancement à long terme effectuées par les banques auprès de la BCE, à partir de ces titres de valeur problématique, se sont fortement accrues ces derniers mois. On ne peut qu'être légitimement très inquiet face à cette situation.

Devant le refus de la BCE de communiquer sur cette question, le Conseil de l'Union européenne peut-il informer le Parlement sur la réalité des problèmes du système de refinancement des banques auprès de la BCE et leurs conséquences pour l'Union ?»

L'honorable parlementaire reçut du Conseil de l'Union européenne la réponse suivante :

«Conformément à l'article 108 du traité instituant la Communauté européenne et à l'article 7 du protocole sur les statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne, les institutions communautaires sont tenues de respecter l'indépendance de la Banque centrale européenne, des banques centrales nationales et du système européen des banques centrales. Le Conseil de l'Union européenne entend se conformer à cette obligation, c'est pourquoi il ne formulera aucun commentaire en réponse à cette question.»

En lisant cette «réponse» du Conseil de l'Union européenne, sous présidence slovène, on mesure tout le drame d'une Union européenne qui se construit contre les peuples. Le silence du Conseil, ne peut que laisser présager le pire concernant l'aventurisme financier hors tout contrôle de la BCE.